

VILLE DE RIORGES

N° 1_3

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 NOVEMBRE 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 15 novembre 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

**DEPLACEMENT DE JEAN-LUC CHERVIN, MAIRE,
ET D'ERIC MICHAUD, ADJOINT,
AU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

« Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 18 au 21 novembre 2019.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 15 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur de grands thèmes d'actualité relatifs à la gestion des collectivités territoriales, donnant ainsi l'occasion aux élus de s'exprimer et d'obtenir des réponses indispensables à l'exercice de leur mandat. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'État vis-à-vis des communes.

La participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne mandat spécial à Jean-Luc CHERVIN, maire de la ville de Riorges, et à Eric MICHAUD, adjoint au maire, pour participer au Congrès des Maires de France, qui se déroulera du 18 au 21 novembre 2019 à Paris, Portes de Versailles ;
2. accepte le remboursement aux frais réels des dépenses de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation de justificatifs ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 20 novembre 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN